

Appel à candidatures d'experts individuels pour les travaux d'assistance technique au profit des pays tiers dans le cadre de la coopération extérieure de la Commission européenne par la Commission européenne

(Service Commun des Relations Extérieures)

La Commission européenne, dans le cadre de la coopération extérieure de la Communauté européenne, recherche des experts disposés à effectuer des missions d'assistance technique dans leurs domaines de spécialisation respectifs. Ces missions s'inscrivent dans des domaines variés, y compris la mise en oeuvre d'opérations d'aide/sécurité alimentaire et d'aide humanitaire. Elles s'insèrent dans le cadre du cycle du projet/programme (programmation, identification, instruction, mise en oeuvre, suivi, audit et évaluation). Les experts individuels travailleront dans les pays tiers hors Union Européenne, soit auprès d'administrations nationales ou d'organismes publics ou parapublics des pays bénéficiaires de la coopération communautaire, soit auprès des délégations de la Commission européenne. Le type de mission recherchée est de lon-

gue durée (de 13 mois à 6 ans maximum).

Les candidats intéressés par ce type de missions doivent s'inscrire dans le fichier des experts individuels de la Commission européenne. Pour se faire inscrire dans le fichier, les candidats doivent remplir les conditions suivantes

* avoir un diplôme d'enseignement supérieur complet (licence ou maîtrise) ou un diplôme de fin d'études secondaires

* avoir trois ans minimum d'expérience professionnelle - **dont deux ans passés hors l'Union Européenne et autres pays industrialisés (voir sur Internet la liste des pays où l'expérience professionnelle est considérée pertinente pour cet appel à candidatures - link)**, autres que les pays d'origine de l'expert dans les domaines et sous domaines d'activités choisis; pour l'inscription dans les domaines 13 (Marchés, Subventions et Contrats) et 14 (Finances) l'expérience professionnelle hors Union Européenne et autres pays industrialisés n'est pas requise;

* maîtriser au moins une des trois langues suivantes; anglais, français, espagnol.

L'enregistrement dans le fichier est réservé à des experts de moins de 65 ans ressortissants de pays éligibles pour des projets/programmes communautaires. La liste de ces pays est publiée sur Internet (link).

Pour présenter leur candidature, les intéressés devront, à partir de la liste des domaines/sous domaines d'activité et de services publiée sur Internet, compléter l'acte de candidature pro forma disponible sur Internet, sur le serveur Europa, à l'adresse électronique suivante

http://europa.eu.int/comm/scr/experts/index_fr.htm

Les dispositions générales concernant la nature des missions, les critères d'admission dans le fichier, les modalités d'inscription, l'exploitation du fichier, les conditions contractuelles et financières, les fourchettes indicatives de rémunérations de base et la grille des domaines d'experts, seront fournis aux candidats sur demande par courrier électronique à l'adresse suivante:

armand.muno@mae.etat.lu

Bilans au 31.12.1999

- Sociétés anonymes
- Sociétés à responsabilité limitée
- Sociétés coopératives
- Sociétés en commandite par actions

A. Les administrateurs et les gérants des sociétés anonymes, des sociétés à responsabilité limitée, des sociétés coopératives et des sociétés en commandite par actions

sont tenus de soumettre les bilans et les comptes de pertes et de profits des exercices clôturés au 31.12.1999 à l'approbation de l'assemblée générale ou à l'approbation des associés avant le 31.12.2000.

Les comptes annuels approuvés doivent être déposés au registre du commerce et des sociétés dans les délais de l'article 163-3* ci-dessous précisés. Au plus tard, au courant du mois de janvier 2001, tous les bilans et les comptes de pertes et de profits des exercices clôturés au 31.12.1999 doivent être déposés au Registre du Commerce et des Sociétés.

Il y a lieu de noter que le dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés ne pourra être effectué qu'après enregistrement des comptes auprès de l'administration de l'Enregistrement, actes civils. Après la formalité de l'enregistrement, il est de la responsabilité personnelle des administrateurs et des gérants de prendre eux-mêmes soin que le dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés soit effectué.

Les administrateurs et les gérants qui ne soumettent pas les comptes sociaux aux assemblées générales ou aux associés dans l'année qui suit la clôture de l'exercice, et ceux qui ne remettent pas les documents approuvés par l'assemblée générale ou par les associés au Registre du Commerce et des Sociétés dans le mois de l'approbation (sociétés anonymes, sociétés à responsabilité

limitée et sociétés en commandite par actions) ou dans les quinze jours de l'approbation (sociétés coopératives) peuvent être punis d'une amende de 20.000.- à 1.000.000.- francs (art. 163.3* de la loi sur les sociétés).

Si les omissions sont faites dans un but frauduleux, les administrateurs et les gérants peuvent être condamnés à une amende de 50.000.- à 5.000.000.- francs et/ou à un emprisonnement d'un mois à deux ans (art. 166-2*).

Le défaut de présentation des comptes sociaux à l'assemblée et le défaut de remettre les comptes au Registre du Commerce et des Sociétés constituent des manquements graves aux dispositions de la loi sur les sociétés qui peuvent entraîner la dissolution d'Office de la société par le tribunal sur requête du Parquet (art. 203).

B. Les sociétés sont tenues de requérir l'inscription au registre du commerce et des sociétés de l'adresse précise de leur siège social. L'indication d'un siège à Luxembourg, sans autre précision, ne répond pas aux prescriptions de la loi sur le registre du commerce et des sociétés. Le défaut d'inscription de l'adresse est sanctionné d'une amende à charge des responsables de la société jusqu'à 200.000.- francs (art. 3 al. 2 et 16 al. 2 du texte coordonné au 12.10.1987 sur le Registre).

Parquet Economique de Luxembourg

Priorité sera donnée aux candidats détenteurs d'un diplôme universitaire dans le domaine de la sylviculture.

Pour tous renseignements supplémentaires, prière de contacter la direction des Eaux et Forêts au numéro téléphonique 402 201 1.

Le dossier de candidature est à remettre à la direction des Eaux et Forêts, B.P. 2513 à L-1025 Luxembourg, pour le 13 décembre 2000 à 12 heures au plus tard.

Lycée technique pour professions de santé

Emplois vacant

Le Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports se propose d'engager

des chargés d'éducation à durée déterminée (m/f)

pour la section de l'infirmier

à tâche complète ou à tâche partielle pour une date à convenir, pour les besoins du Lycée technique pour professions de santé. Centres de formation d'Esch-sur-Alzette, d'Ettelbruck et de Luxembourg.

Les candidats doivent faire preuve d'une connaissance suffisante des trois langues usuelles du pays: le luxembourgeois, l'allemand, le français, avoir le droit d'exercer la profession de l'infirmier délivré par le Ministère de la Santé, être disponible pour des déplacements sur les différents terrains de stage et se prévaloir d'une expérience professionnelle récente au lit du malade.

Les intéressés pourront s'adresser à Mme Albertine Flammang, directrice adjointe, Centre de formation d'Esch-sur-Alzette (tél. 54 64 74 200), Mme Thérèse Tesch, directrice adjointe, Centre de formation d'Ettelbruck (tél. 81 73 81 - 200) Mme Gerta Fryns, directrice adjointe, Centre de Formation de Luxembourg (tél. 4 97 76 - 6704), pour avoir des informations supplémentaires.

Les demandes sont à adresser au directeur du Lycée technique pour professions de santé, 27, rue Barblé, L-1210 Luxembourg avant le 10 décembre 2000.

Laboratoire National de Santé

Poste vacant

Le Laboratoire National de Santé recherche pour le Service du Contrôle des Médicaments

un universitaire (m/f) à plein temps et à durée indéterminée.

Diplômes d'études de base: ingénieur chimiste, pharmacien d'industrie ou équivalent. Une expérience en chimie analytique serait un avantage. Les demandes avec curriculum vitae sont à adresser avant le 15.12.2000 au Directeur du Laboratoire National de Santé, B.P. 1102, L-1011 Luxembourg.

Vacance de poste

L'administration des Eaux et Forêts procédera prochainement à l'engagement

d'un employé de carrière S m/f

à durée déterminée (à partir du 01.01.2001

pour remplacer un congé de maternité, éventuellement suivi d'un congé parental)

Conditions à remplir

- être de nationalité luxembourgeoise;
- âge maximum 40 ans;
- avoir une bonne connaissance des langues luxembourgeoise, allemande et française;
- être détenteur du permis de conduire de la catégorie B;
- être détenteur d'un diplôme universitaire (BAC+4)
- avoir une expérience pratique dans les domaines de l'inventaire forestier et du GPS

Degré d'occupation: 100%

Documents à présenter:

- une demande écrite avec curriculum vitae;
- un extrait de l'acte de naissance;
- un extrait du casier judiciaire;
- une copie des certificats scolaires et diplômes;
- une copie du permis de conduire.

Une première sélection sera effectuée sur base des demandes.

Librairie um Krautmarkt

15, rue du Marché-aux-Herbes,
L-1728 Luxembourg

tél: 352 / 22 00 44

fax: 352 / 22 00 42

Ausverkauf wegen Umzug

Öffnungszeiten

Montags: 12.00-18.00

Dienstags bis samstags: 10.00-18.00